

## RÈGLEMENT DU PRIX DE TRADUCTION 2019

### Article I

Il est institué un **Prix de traduction du Centre Culturel Irlandais**, afin de mettre à l'honneur la littérature irlandaise.

Le Prix de traduction récompensera la **première traduction en français d'un auteur irlandais**.

Le Prix de traduction a pour but de :

- soutenir l'émergence d'auteurs irlandais encore méconnus en France
- récompenser un traducteur ayant contribué, par la qualité de sa traduction, au rayonnement de la littérature irlandaise en France

### Article II

Le **Prix de traduction est attribué tous les deux ans**, à l'automne.

**Seules peuvent concourir au Prix les œuvres de fiction (roman ou nouvelle) publiées durant les deux années précédant le Prix.**

Il pourra également s'agir de la première traduction en français d'un auteur irlandais parue dans d'autres pays francophones que la France (Belgique, Canada, Suisse...).

La traduction devra avoir été effectuée depuis le texte original en anglais ou en irlandais.

La publicité de ce Prix ainsi que le repérage des titres sont effectués par l'intermédiaire du Centre Culturel Irlandais et de ses partenaires. Les lecteurs, éditeurs ou traducteurs sont également chaleureusement invités à signaler des titres.

### Article III

**Le montant du Prix est de 3500€, financé par la Fondation Irlandaise et Literature Ireland.** Le montant du Prix sera exclusivement attribué au traducteur.

Si aucun des travaux soumis ne correspond à ses attentes, le jury peut renoncer à attribuer le Prix.

#### Article IV

Le jury est composé de trois à cinq personnes. Il comprend un membre du Comité Stratégique de la Fondation Irlandaise, deux traducteurs professionnels, le lauréat du Prix précédent et/ou des personnalités choisies en raison de leurs compétences.

Au cours des délibérations, en cas de partage, la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury tient au moins deux séances plénières. Le délai entre les deux délibérations ne pourra excéder huit mois.

#### Article V

En application du présent règlement, les traductions concernées par le Prix de traduction du Centre Culturel Irlandais décerné en 2019, seront celles **publiées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018**.

Les références des œuvres à considérer pour ce Prix, accompagnées d'un court curriculum vitae du traducteur, sont à soumettre par mail à : [cjacquet@centreculturelirlandais.com](mailto:cjacquet@centreculturelirlandais.com)

**Les éditeurs des titres shortlistés pour ce Prix seront ensuite contactés par le CCI.**

**Date limite de candidature : 31 mars 2019.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Carole Jacquet : [cjacquet@centreculturelirlandais.com](mailto:cjacquet@centreculturelirlandais.com) ou 01 58 52 10 33